



Forum: Trucs en vrac

Topic: Et si Windows devenait gratuit

Subject: Re: Et si Windows devenait gratuit

Publié par: tignothe

Contribution le : 17/06/2020 00:29:27

(Re)bonsoir,

Légalisation des OEM (Original Equipment Manufacturer) et Licences d'occasion

<https://ventesoft.fr/content/7-legislation-europeenne>

« ****Revenir des licences logicielles est légal selon la Cour de Justice européenne****

La Cour de Justice de l'union européenne (CJUE) a stipulé dans une récente ordonnance qu'un éditeur de logiciels ne peut s'opposer à la revente des licences d'occasion, qu'elles aient été distribuées sur un support matériel (CD ou un DVD) ou par téléchargement. Les entreprises et les sites de vente en ligne peuvent se rassurer que : revendre une licence logicielle « d'occasion » est tout à fait légal.»

À savoir si les licences Microsoft rentrent dans la catégorie occasion ?

Ça remet en cause mes précédentes déclarations sur le sujet.

Un peu de recherche ne fait pas de mal, et reconnaître que l'on puisse se tromper non plus !